

Protocole sanitaire relatif à l'accueil de loisirs

« les mimosas »

Date de mise en place : 30/10/2020

Le présent protocole précise les mesures prises par l'accueil de loisirs concernant l'épidémie du COVID 19. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'accueil de loisirs reste ouvert mais des mesures complémentaires sont mises en place.

*Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid -19 chez l'enfant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positifs ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil de loisirs.

*lorsque l'enfant arrive à l'accueil de loisirs il devra aller se laver les mains (30 secondes) en pensant à les essuyer soigneusement, et il ira déposer son sac et sa veste sur le porte manteau qui est attribué à son groupe.

*les enfants sont répartis en deux groupes distincts séparés d'un mètre minimum en intérieur comme en extérieur.

Un groupe pour les 3 – 5 ans et un second groupe pour les 6-10ans.

*le matériel est également séparé en deux groupes (ballon, jeux, matériel culturel,) et nous limitons au maximum les activités communes.

*le port du masque pour le groupe 6-10 ans est obligatoire et doit être fourni par leurs parents. Il est conseillé d'en avoir 3 par enfant si nous regardons l'amplitude d'ouverture de l'accueil de loisirs (7h30-18h30).

*Après chaque activité, passage aux toilettes ou déjeuner un nettoyage des mains sera effectué. De plus un nettoyage à l'aide d'un virucide sera effectué sur les tables et chaises après la collation de 9h30 et avant le goûter 16h.

*Nous limiterons également les déplacements des enfants au sein de l'établissement, et une aération de la salle et du dortoir est effectuée tout au long de la journée.

*Lors du repas les enfants sont également répartis en deux groupes et distants afin de respecter les mesures barrières. Nous demandons également aux enfants de ne plus se déplacer dans le réfectoire le temps du repas.

*Pour leur départ les enfants seront passés se laver les mains avant d'être remis à leurs parents.

* Si un enfant a un ou plusieurs symptômes l'enfant sera isolé avec un masque dans la salle dédiée, les parents seront avertis dans les plus brefs délais et ils viendront récupérer leur enfant.

Bien que ce protocole régit le temps périscolaire, il a été également établi en cohérence avec le protocole appliqué sur le temps scolaire.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la mise en place de nouvelles mesures sanitaires édictées par le gouvernement et susceptibles de modification à tout moment.

Nous comptons sur votre adhésion afin de nous aider à lutter contre cette épidémie.

Signature de l'organisateur :


Le Maire
Michel FELIX
83440 (Vaucluse)

Signature du directeur de l'A.C.M.

